

PRINCESSE MAKOKO envoie Victor Valotier Nouveaux parfums exquis

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX UNE MORT MYSTÉRIEUSE

Un ouvrier victime d'un accident de travail. Légèrement blessé. — Complications imprévues. — Les causes de la mort

Le quartier du Pile a été mis en émoi, jeudi après midi, par la nouvelle de la mort d'un ouvrier survenue dans des circonstances particulières, et dont les causes ne sont pas encore connues.

Voici les renseignements que nous avons recueillis sur cette affaire auprès des intéressés et que nous relatons très impartialement.

Il y a quinze jours, le 14 décembre, un ouvrier employé de la fabrique Alfred Motte frères, rue des Longues-Haies, Louis Journez, âgé de 27 ans, était victime d'un accident au cours de son travail. Ayant heurté du pied une lourde caisse, il se fit une contusion sans gravité au gros orteil droit. M. le docteur Piquet, appelé pour lui donner des soins, jugea bonne la blessure et prescrivit à l'ouvrier six jours de repos en lui ordonnant d'appliquer de l'eau blanche sur l'orteil. Louis Journez fut soigné à son domicile, rue du Pile, par son oncle, M. le docteur Lepers.

C'est ainsi que, le 17 décembre, le blessé déclara à la Compagnie d'assurances intéressée, qu'il se reposait au travail le lundi 19. Mais ce jour-là, il ressentit des douleurs au genou droit, qui enfla d'immensément. M. le docteur Piquet concevant des doutes sur la nature de cette affection, pria un de ses confrères d'aller visiter son malade, mais ce praticien se recusa.

Sollicité, à son tour, M. le docteur Lepers se rendit auprès de Louis Journez, le mercredi 21 décembre. Il constata un gonflement oedémateux du genou droit avec empatement de toute la région et déclara d'appliquer sur la partie malade de l'onguent mercuriel belladonné.

M. le docteur Lepers revint voir son malade, mardi dernier; il le trouva en très bon état et ordonna le traitement qui lui avait été ordonné. Craignant, toutefois, que le mercure ne produisît quelque accident, comme cela arrive assez fréquemment, il demanda au patient s'il ne ressentait aucun mal dans la bouche. Louis Journez répondit affirmativement.

Et pratiqua oedéma alors au malade de supprimer l'emploi de l'onguent, de laver le genou et de l'emplâtrer seulement d'ouate et de bandes de tulle. Il partit en disant qu'il reviendrait le mardi suivant.

Mais le lundi matin, M. le docteur Lepers fut appelé auprès de Louis Journez qui souffrait d'un gonflement à la main. Il demanda par téléphone à M. le docteur Piquet d'aller le voir à sa place. Puis, ne croyant pas le malade sérieusement atteint, ayant l'adhésion de 96 pupilles dont plus de 50 p. c. ne travaillaient pas dans les usines syndiquées. Pour les adultes, il y a 1/3 qui se trouve dans la même situation. On vient donc volontairement et volontiers à la Société.

Sur ces entrefaites, l'état de Louis Journez s'était aggravé. C'est ce qui décida la famille à appeler M. le docteur Dupre. Ce praticien visita le malade. Le mardi, M. le docteur Deleclercq fut appelé à son tour. Un demi-heure plus tard, M. le docteur Lepers arrivait et était étonné.

M. le docteur Deleclercq constata une diarrhée abominable et ordonna la médication d'usage en pareil cas. Il revint voir le malade mercredi et ne le trouva pas en sérieux danger. Aussi fut-il fort étonné quand on lui rappela, jeudi après-midi, vers deux heures en lui disant que le malade avait, à toute extrémité, lorsque le médecin arriva, il était trop tard, le moribond venant de succomber.

Onelles sont les causes de la mort? La famille n'hésite pas à l'attribuer à une intoxication mercurielle. Les médecins sont beaucoup plus réservés et déclarent que, seule, l'autopsie pourra établir la véritable cause du décès. Elle sera faite très probablement sous la requête de la famille, soit à la requête de la Compagnie d'assurances.

L'état de santé du docteur Anclair. — Des bruits très pessimistes ont couru hier à Roubaix sur l'état de santé de M. le docteur Anclair. Les nouvelles que nous recevons, quoique très inquiétantes, n'ont pas cependant un caractère immédiatement alarmant.

La nuit dernière a été mauvaise; M. le docteur Anclair a eu plusieurs accès de fièvre. La journée de jeudi a été meilleure. Les fonctions des reins commencent à se faire plus régulièrement. On craint toutefois qu'une intervention chirurgicale ne soit nécessaire d'ici quelques jours une amélioration sensible ne survient pas.

Une jeune ouvrière qui vata une anguille. — Dans la matinée d'hier, vers onze heures, une jeune apprentie couturière de la manufacture de confections pour hommes, Georges Sellier, rue Heilmann, 26, a avalé par mégarde une anguille, de deux centimètres et demi de longueur, qu'elle tenait aux lèvres.

Jusqu'à présent, la jeune fille n'a ressenti aucune douleur. M. le docteur Desrousseaux, la visiteuse. L'anguille a été sentie au cou, puis elle a disparu pour passer à l'hypochondre droit, mais n'est pas perceptible. Les suites de cet accident ne peuvent être indiquées.

La blessée se nomme Alice Decoyeur, elle est âgée de 13 ans et demeure rue des Villas, 8, au Blanc-Seau.

Un cambriolage, rue de Rome. — Plus de 2.000 francs volés. — Un cambriolage d'un caractère particulièrement odieux, puisqu'il a dépouillé une famille ouvrière d'économies péniblement amassées, a été commis, l'avant-dernier nuit.

En rentrant chez elle, rue de Rome, 37, vers six heures et demie, son travail terminé, Mme Gustave Dupont, — dont le mari est ouvrier apprêteur à l'usine Ernould-Bayart, rue du Grand-Chemin, — constata la visite des cambrioleurs. La porte avait

été fracturée à l'aide de poignées pratiquées avec une pince-moisissour.

A l'intérieur de la maison, tout était sans dessus-dessous, et plusieurs meubles avaient été ouverts de vive force. Dans un armoire, les malfruits avaient enlevé un coffret en fer renfermant : 2 obligations de la Ville de Paris, l'une de 100 francs portant le numéro 432.187 et l'autre de 400 francs, portant le numéro 198.443 et cinq livrets de Caisse d'épargne au nom des époux et de leurs trois enfants; les deux premiers portaient une somme de 1.700 francs et les autres des sommes variant de 16 à 20 francs. Le coffret contenait, en outre, le livret de mariage et d'autres papiers de famille. On avait dérobé également une montre à remontoir en argent pour homme, deux chaînes de montre en doublé, un coupon d'étoffe en cheviotte pour robe, un chapeau de deuil d'une valeur de 40 francs.

M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, s'est transporté rue de Rome, pour instruire cette affaire. Deux marchands ambulants, un homme et une femme, qu'on avait remarqués dans l'après-midi, rue de Rome, ont été interrogés par M. Laché, mais ayant pu donner l'emploi de leur temps, ils ont été laissés en liberté.

ELECTION DE DEUX JUGES SUPPLÉANTS AU TRIBUNAL DE COMMERCE. — Par arrêté préfectoral en date du 23 décembre, l'assemblée des électeurs au Tribunal de Commerce de Roubaix est convoquée au dimanche 27 janvier 1905, à l'effet de procéder à la nomination de deux juges suppléants dont les pouvoirs expireront en 1905. Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le dimanche 5 février 1905.

Cette élection est nécessaire par la récente nomination de MM. Léon Carvois et Georges Florin, anciens juges suppléants, comme juges titulaires.

A LA CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX. — A l'occasion du nouvel an, la caisse sera fermée le dimanche 1er janvier 1905.

LES « COURS SOCIAUX » DU VENDREDI A L'INSTITUT POPULAIRE DE L'ÉPÉE. — Les Commissions d'arbitrage. — Ce soir, à 8 heures et demie, à l'I. P., 71, rue Descartes, conférence sur les Commissions d'arbitrage, par M. F. Leclercq, président de l'Union démocratique du Nord et le président du Syndicat professionnel d'Armentières. L'entrée des cours est libre et gratuite.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS SAINT-JOSEPH. — Cette Société de Secours Mutuels la plus importante de notre ville a tenu sa dernière assemblée générale annuelle. Malgré l'heure peu favorable, c'est devant une salle comble que M. Alexandre Faidherbe, père, président d'honneur, ouvre la séance; il excuse M. le Président qui regrette vivement d'être empêché d'assister à la réunion de la Société à laquelle il donne toute sa sympathique sollicitude et tout son dévouement. Il charge ensuite le secrétaire de donner un compte-rendu succinct de la marche de la Société et des diverses délibérations du Bureau et du Conseil.

On y voit que la Société avait au 31 décembre 1903 1053 membres participants cotisants; que le Bureau a admis 210 sociétaires entrés en 1904 et 38 membres honoraires, et ce, en dehors des adhésions recueillies depuis la dernière réunion. A signaler aussi l'adhésion de 96 pupilles dont plus de 50 p. c. ne travaillent pas dans les usines syndiquées. Pour les adultes, il y a 1/3 qui se trouve dans la même situation. On vient donc volontairement et volontiers à la Société.

L'assemblée de 6.625 fr. à fin 1903, s'élève avec les comptes reçus à fin novembre, à plus de onze mille francs. La Société a reçu 1.465 fr. de souscriptions dont 230 fr. pour les pupilles et 2.617 fr. de subventions (476 de l'Etat et 2.141 de la Ville).

A noter aussi l'approbation le 22 janvier 1904 des statuts de la section des Pupilles qui compte près de cent sociétaires en 11 mois. L'adhésion à l'Union Centrale Mutualiste pour laquelle elle a enregistré sa 70e naissance. L'étude de diverses œuvres à joindre à la Société et destinées à lui permettre d'étendre son action et ses bienfaits principalement en faveur des membres les plus malheureux.

Un témoignage de reconnaissance est envoyé à M. Cousin, vice-président et à M. Georges Demartelaere, qui, cette année encore, ont amené de précieuses ressources à la Société (M. Demartelaere par plus de 400 francs de cotisations annuelles), en exprimant aussi la reconnaissance et la gratitude des nombreux Roubaixiens dont on cite les noms et qui, en aidant la Société, ont contribué à la comprendre et à l'apprécier son rôle moralisateur, préserveur d'union pour la paix et la concorde sociale. Parmi eux ce ne sont pas les industriels syndiqués qui, cependant, paient déjà les 25 des cotisations de leurs ouvriers qui se sont montrés les moins généreux. Des applaudissements ont salué cet exposé surtout quand il a été rappelé les distinctions décernées à MM. Victor Cousin, Hubert Mesplont, vice-présidents ainsi qu'à M. Beaurcaire, membre du Conseil.

M. A. Faidherbe père expose les avantages que la Société retirerait si elle versait cette année une somme de 1800 francs à son fonds de retraite qui est encore à créer; maintenant la Société est prospère, il le conseil de faire ce versement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. M. A. Faidherbe, dans une de ces allocutions dont il a le secret et qui sont si goûtées des ouvriers, dit combien il est heureux de voir la Société en pleine prospérité, prendre une si grande extension, il constate que les recettes arrivent en grand nombre des usines étrangères aux ouvriers du Syndicat mixte. Il faut faire connaître, ajoute-t-il, la Section des Pupilles et y amener les fils de tous les sociétaires. On voit par les adhésions des dizaines de livres que la Société est avantageuse, il ne faut donc pas hésiter à continuer à cotiser lors de la sortie d'usine. Il fait aussi remarquer les avantages obtenus grâce à l'adhésion à l'Union Centrale Mutualiste; c'est des profits sont à l'étude, parmi eux celui de l'assurance au décès, il convient d'aller donc tout pour faire des œuvres bien établies et bien étudiées. M. Faidherbe est à la veille de terminer un important travail pour l'établissement d'une caisse de chômage; aussitôt cette œuvre sur pied, il étudiera activement ce qui peut être utile aux sociétaires, la question des hommes de 40 à 50 ans sera examinée plus tard ainsi que celle qui leur tient à cœur : l'assurance des femmes et des filles des sociétaires. Il remercie les familles des généreux bienfaiteurs et envoie un témoignage de sympathie aux familles de MM. Auguste Nirese, Georges Motte,

Pierre Bastin et Achille Wibaux; et rappelle le mouvement de M. Nirese, la générosité de Mme Georges Motte qui a envoyé 900 francs; de M. Bastin qui a saisi toutes les occasions de faire des dons à la Société et a encore souscrit récemment; de la famille de M. Achille Wibaux qui a aidé largement la Société et dont les enfants ont envoyé un don de cent francs; il demande à tous une prière pour les bienfaiteurs et les sociétaires. Il fait ensuite part de la nomination de deux docteurs et souhaite à chacun une bonne année.

Sur la proposition de M. Hubert Mesplont, vice-président, un vivat est chanté en l'honneur de M. A. Faidherbe qui, très ému, remercie en quelques mots.

La réunion se termine par le tirage des superbes primes offertes par le Bureau Syndical et avant de lever la séance, M. Mesplont demande de ne pas oublier de signaler au secrétariat les vœux des sociétaires tant pour les allocations syndiquées que pour celles que la Société pourrait donner sur les intérêts des capitaux disponibles.

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS NOTRE-DAME fondée en 1890, qui groupe un effectif de près de 800 cotisateurs de l'industrie textile, vient d'être informée par arrêté du 10 décembre 1904. En plus des secours de maladie et de blessure, cette société alloue des primes d'accouchement aux femmes mariées; elle prévoit aussi les allocations aux orphelins, aux ascendants, aux vieillards; la constitution de dots et de pensions de retraites.

LA BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS. — A l'occasion du 1er janvier et conformément à l'article premier de son règlement, la bibliothèque ne sera pas ouverte dimanche prochain.

UN AUTOMOBILE ENDOMMAGÉ PAR UN TRAMWAY. — Nous avons relaté, hier, l'accident survenu à un automobile qui passait place de la Gare. Cette machine appartenait à M. Joire, banquier à Tourcoing et non à M. Gustave Wattinne, adjoint au maire.

LES VOLS DE BICYCLETES. — Dans la soirée de mercredi, entre cinq heures et six heures, un malfaiteur est entré à la Société Anonyme de Peignage, rue du Collège et y a enlevé, dans le tambour de la porte d'entrée, le vélo d'un coursier, M. Albert Delange, âgé de 28 ans, demeurant rue de la Mackellerie, 99.

LA POLICE RECHERCHE LE VOLEUR. — La nuit dernière, des malfaiteurs ont dérobé dans une maison en construction, rue du Manège, quelques outils de menuiserie, appartenant à M. Jean Collette, demeurant rue de Tourcoing, 4. La police a été informée.

OUTRAGES À LA POLICE. — Un journalier, Louis Bonduit, âgé de 27 ans, demeurant rue de Wasquehal, aux Darras, au Blanc-Seau, a été arrêté, mercredi soir, pour outrages à la police et violence.

Attention! Les Coupes-Primes (Timbres Rouges). — Le siège et les magasins sont situés Grande-Rue, n° 54, informe le public que les bruits que l'on fait courir de la cessation prochaine de cette société sont de nature calomnieuse et répandus par des personnes de mauvais foi.

UN VOL DE LINGE A ÉTÉ COMMIS, dans la nuit de mardi à mercredi, chez M. Victor Duhéne, cordonnier au hameau du Robieux. On a dérobé deux paires de draps, quatre chemises d'homme, quatre de femmes, une douzaine de mouchoirs de poche blancs et une douzaine de mouchoirs de couleur, des bas et des tabliers. Il y a quelque temps, on avait volé à M. Denheux 180 kilos de charbon.

BAISEUX L'ADJUDICATION DES FOURNITURES NÉCESSAIRES AU BUREAU DE BIENFAISANCE a eu lieu mardi à quatre heures et demie, sous la présidence de M. Emile Defontaine, maire. En voici les résultats:

Pain. — M. Ponteville Auguste, adjudicataire, avec un rabais de trois centimes au kilo, sur la taxe officielle de la ville de Lille.

Charbon. — M. Étienne Henri, adjudicataire à raison de 2 fr. 20 les 100 kilos.

LA CLASSE 1904. — Le contingent est de quatorze conscrits.

ÉCRASE PAR SON CHIARIOT. — M. Descatoire, cultivateur à Nomain, revenant de Lille, conduisant un chargement de fumier; au lieu dit de « Maresquel », il voulut monter sur son chariot pendant la marche. Il glissa, tomba et les roues lui passèrent sur le corps.

M. Henri Meunier se précipita à la tête du mulet et parvint à l'arrêter net, avant que la deuxième roue eût atteint le cultivateur. M. Edouard Lécuyer fit monter M. Descatoire à sa voiture et le reconduisit à Nomain. M. Descatoire a la bras écrasé; on craint des lésions internes.

POUR VOS MENUS DU NOUVEL AN

Adressez-vous à la Maison du Poullet Truffé, qui vous fournira de délicieuses dîners marronnées et de fins potages truffés.

Lapins à 0 fr. 80 le demi-kilo; Galantine de volaille à 4 fr. le demi-kilo; Galantine de lapins à 2 fr. 50 le demi-kilo; Pâté de lièvre à 3 fr. 50 le demi-kilo; Œufs frais de la ferme Maryancourt; Œufs conservés; Conserves et pâtes alimentaires.

43, rue du Vieil-Abreuvoir, ROUBAIX. 73231

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (Banque)

ROUBAIX, 40, rue de la Gare, à ROUBAIX TOURCOING, 33, rue Carnot, à TOURCOING Paiement de tous coupons français et étrangers. Ordres de Bourse sur toutes les places. Location de compartiments de coffre-fort. 73222

CHRONIQUES

Pour l'envoi de vos cartes de visite, de deuil, etc. Servez-vous des bandes spéciales, vendues par le Comité des Ecoles Catholiques au profit de ses œuvres. 5 francs le 100.

Dépôts pour Roubaix : 71, Grande-Rue ; 84, Grande-Rue ; 94, rue Fosse-aux-Chênes ; Yroman, Grande-Place ; Roubaix, place Notre-Dame ; Martin-Frémont, rue de Lanoy ; Flipo-Brouin, Grande-Rue.

Dépôts pour Tourcoing : 5, rue Carnot ; 85, rue

vous faire passer le catholicisme pour un panséisme social, montrant à ceux qu'ils trompent, combien nos âmes sont pénétrées d'amour et de dévouement. Provenez par vos œuvres que le catholicisme est seul capable de rassurer les intelligences et les consciences.

M. Duthoit annonce les différentes œuvres par lesquelles les catholiques peuvent servir le peuple; les conférences de Saint-Vincent de Paul, les Secrétariats du peuple, les mutualités, les Jardins ouvriers, les Comités Ébènes, les Cercles, les sociétés artistiques. Il termine en souhaitant que l'Union Catholique soit la fédération de toutes ces œuvres.

M. Diligent, membre de la Fédération de la Jeunesse Catholique de Roubaix, ancien élève de M. Duthoit à l'Université, a clos le discours en félicitant les catholiques de Croix de l'ensemble qu'ils donnent par leur union. Représentez aux socialistes ce qu'ils nous ont débarrassés de qu'ils nous reprochent, ce n'est pas d'être catholiques, mais de ne pas assez. Montrons donc que le catholicisme est la seule force capable d'inspirer l'ardeur et la fraternité.

Ces différents discours ont été chaudement applaudis. M. Diligent a été l'objet d'une longue ovation. Un vivat a été chanté en son honneur.

Le soir, a été terminée par des chansons. Avant de se séparer, les assistants ont voté à l'unanimité une motion protestant contre la dénonciation du Concordat.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Chez M. Desbarboux, zingueur, un ouvrier, M. Arthur Banters, 43 ans, demeurant rue de l'Alma, à Roubaix, s'est blessé à la main en occupant du zinc. Huit à dix jours de repos. Docteur Demoulin.

CLASSE 1904. — Le tableau des conscrits de la classe 1904 est affiché à la Mairie. Les intéressés sont invités à se présenter au bureau. La liste comprend 155 inscrits.

ASSISTANCE MÉDICALE. — A partir du 1er janvier prochain, le service sera fait par MM. Barroyer et Bonoulin, médecins du territoire communal, et partagé en deux fractions qui se subdivisent ainsi: Quartier du centre et quartier de la Croix-Blanche et Mackellerie. La ligne séparative part de la carrière Dupire et se profile jusqu'à la rue du Boulevard.

M. Esmentru, chargé du Centre et M. Barroyer du groupe de la Croix-Blanche et de la Mackellerie.

WASQUEHAL

LA CLASSE 1904. — La liste des jeunes gens faisant partie de la classe 1904 compte à ce jour 53 inscrits.

LANNY

LA DISTRIBUTION des vêtements d'hiver aux enfants nécessiteux des écoles communales sera effectuée aujourd'hui vendredi, à deux heures, à la Mairie, par les soins de la Commission scolaire.

LYS

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un employé de la Société Électrique du Nord, M. Guillaume Delle, 23 ans, demeurant 37, rue Labruyère, à Roubaix, s'est coupé la main droite avec M. Lardé, en tendant des conduits électriques. Quinze jours de repos. Docteur Goyon.

ANSTAIN

DANS LA SOIRÉE de mercredi, la douane a arrêté le nommé Louis Daquignies, né à Sainghin le 6 mars 1857, demeurant à Anstain, en vertu d'un extrait de jugement. Daquignies avait été condamné par le Tribunal de Douai pour fraude, à trois jours de prison et 500 francs d'amende. Il a été conduit à Lille jeudi, dans la matinée, par les gendarmes de Lannoy.

WILLEMS

UN VOL DE LINGE a été commis, dans la nuit de mardi à mercredi, chez M. Victor Duhéne, cordonnier au hameau du Robieux. On a dérobé deux paires de draps, quatre chemises d'homme, quatre de femmes, une douzaine de mouchoirs de poche blancs et une douzaine de mouchoirs de couleur, des bas et des tabliers. Il y a quelque temps, on avait volé à M. Denheux 180 kilos de charbon.

BAISEUX

L'ADJUDICATION DES FOURNITURES NÉCESSAIRES AU BUREAU DE BIENFAISANCE a eu lieu mardi à quatre heures et demie, sous la présidence de M. Emile Defontaine, maire. En voici les résultats:

Pain. — M. Ponteville Auguste, adjudicataire, avec un rabais de trois centimes au kilo, sur la taxe officielle de la ville de Lille.

Charbon. — M. Étienne Henri, adjudicataire à raison de 2 fr. 20 les 100 kilos.

LA CLASSE 1904. — Le contingent est de quatorze conscrits.

CYSOING TEMPLEUVE

ÉCRASE PAR SON CHIARIOT. — M. Descatoire, cultivateur à Nomain, revenant de Lille, conduisant un chargement de fumier; au lieu dit de « Maresquel », il voulut monter sur son chariot pendant la marche. Il glissa, tomba et les roues lui passèrent sur le corps.

M. Henri Meunier se précipita à la tête du mulet et parvint à l'arrêter net, avant que la deuxième roue eût atteint le cultivateur. M. Edouard Lécuyer fit monter M. Descatoire à sa voiture et le reconduisit à Nomain. M. Descatoire a la bras écrasé; on craint des lésions internes.

POUR VOS MENUS DU NOUVEL AN

Adressez-vous à la Maison du Poullet Truffé, qui vous fournira de délicieuses dîners marronnées et de fins potages truffés.

Lapins à 0 fr. 80 le demi-kilo; Galantine de volaille à 4 fr. le demi-kilo; Galantine de lapins à 2 fr. 50 le demi-kilo; Pâté de lièvre à 3 fr. 50 le demi-kilo; Œufs frais de la ferme Maryancourt; Œufs conservés; Conserves et pâtes alimentaires.

43, rue du Vieil-Abreuvoir, ROUBAIX. 73231

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (Banque)

ROUBAIX, 40, rue de la Gare, à ROUBAIX TOURCOING, 33, rue Carnot, à TOURCOING Paiement de tous coupons français et étrangers. Ordres de Bourse sur toutes les places. Location de compartiments de coffre-fort. 73222

CHRONIQUES

Pour l'envoi de vos cartes de visite, de deuil, etc. Servez-vous des bandes spéciales, vendues par le Comité des Ecoles Catholiques au profit de ses œuvres. 5 francs le 100.

Dépôts pour Roubaix : 71, Grande-Rue ; 84, Grande-Rue ; 94, rue Fosse-aux-Chênes ; Yroman, Grande-Place ; Roubaix, place Notre-Dame ; Martin-Frémont, rue de Lanoy ; Flipo-Brouin, Grande-Rue.

Dépôts pour Tourcoing : 5, rue Carnot ; 85, rue

des Ursulines; Jans Dobischon, rue des Ursulines; Henri Lemaire, Grande-Place; Jules Rosoor, Grande-Place. 73017

WATTELOS

Un drame à la frontière du Crétinier

Un douanier frappé de huit coups de couteau et jeté dans la boue

Descente à Wattrelos du Directeur des douanes

Un de ces engagements duels entre douaniers et fraudeurs dont l'histoire de notre région frontalière rappelle trop d'exemples, a eu lieu dans la soirée de mercredi. Les faits se sont passés dans un endroit assez isolé, et ne sont point répandus dans la population. On a bien entendu, aux environs de la place Saint-Vincent de Paul, au Crétinier, quelques coups de revolver, mais les habitants ont cru à quelque appel de douanier, comme il arrive fréquemment, à un garde-à-vous adressé au camarade pour signaler l'approche d'une caravane de fraudeurs. Cette fois l'affaire était plus grave.

L'alerte. — Les trois fraudeurs

Les préposés Sackeband et Dérégnaucourt, de la caserne du Sapin-Vert, se trouvaient de service au lieu dit le « Pont Desrousseaux », près de la route de Wattrelos à Tourcoing, à deux cents mètres environ de la place Saint-Vincent de Paul, le long du ruisseau de la Becque, quand arrivèrent trois fraudeurs venant des Ballins, territoire d'Herssoix. Dérégnaucourt était à quelque distance de son camarade, et c'est vers Sackeband que le trio se dirigea.

Le douanier vit immédiatement qu'on allait s'opposer à la visite; d'ailleurs il lui était facile d'apercevoir, malgré la demi-obscurité qui régnait, que les contrebandiers étaient d'une corpulence excessive, qu'ils étaient à moitié de ceintures abondamment garnies de marchandises.

Il se mit en travers de la route, et tira un coup de revolver pour appeler Dérégnaucourt, mais aussitôt, un des trois fraudeurs sauta sur lui, le couteau ouvert, et le frappa à deux reprises au cou, lui faisant deux larges entailles sous l'oreille gauche.

Le douanier vit immédiatement qu'on allait s'opposer à la visite; d'ailleurs il lui était facile d'apercevoir, malgré la demi-obscurité qui régnait, que les contrebandiers étaient d'une corpulence excessive, qu'ils étaient à moitié de ceintures abondamment garnies de marchandises.

Il se mit en travers de la route, et tira un coup de revolver pour appeler Dérégnaucourt, mais aussitôt, un des trois fraudeurs sauta sur lui, le couteau ouvert, et le frappa à deux reprises au cou, lui faisant deux larges entailles sous l'oreille gauche.

Trois contre un !

Tirillé, paralysé par les trois malfaiteurs, entraîné vers le ruisseau profond où on voulait le plonger, Sackeband résista avec courage; quatre fois il se débarrassa de ses agresseurs, et quatre fois il fut frappé de coups de couteau à la main gauche, qui fut taillée de cruellement.

Enfin, il tomba, épuisé, perdant son sang, et l'un des fraudeurs lui asséna sur la poitrine, un coup de l'estomac, un formidable coup de talon, et deux coups de couteau à la ceinture. Comme Dérégnaucourt, accourait à ce moment, le trio eut l'idée infernale de rouler au ruisseau le malheureux Sackeband presque inanimé.

A l'eau ! — Le sauvetage

Les fraudeurs disparurent dans la nuit et Dérégnaucourt se précipita au bord de l'eau, sans souci d'entrer dans la vase et de s'y enliser. Il fut assez heureux pour saisir la main de son camarade au moment où celui-ci allait périr infailliblement.

On lui donna les soins d'urgence dans une maison voisine, et le blessé fut transporté à la caserne du Sapin-Vert, où il habite avec sa femme et ses deux petits enfants.

Le brigadier Bulteel recueillit aussitôt la déposition, les lieutenants Jacquemain et Mellies, s'occupèrent de l'enquête, et on prévint téléphoniquement le directeur des Douanes de Lille, M. Desbordes, qui arriva jeudi en compagnie de M. Inspecteur Duvall.

M. Desbordes félicita le préposé Sackeband de son courage et de son sang-froid, et le préposé Dérégnaucourt fut également félicité de son dévouement.

M. le docteur Huriez, médecin des Douanes, a constaté les blessures. Les coups de couteau ont produit des entaillures plus ou moins profondes, mais peu graves. Reste le coup de talon au sternum, qui pourrait avoir des suites sur lesquelles le praticien ne peut se prononcer dès à présent.

RECEPTION OFFICIELLE DU JOUR DE L'AN.

L'Administration municipale, réunie, à la Mairie, samedi, à quatre heures de l'après-midi.

LES FUNÉRAILLES DE M. JACQUES HUN, clerc paroissial de l'église St-Vincent de Paul, ont eu lieu jeudi. La chorale paroissiale, sous la direction de M. Paul Delaite, organiste de la paroisse, a exécuté quelques chants sur le parcours de l'église au Crétinier.

LA FRAUDE. — Les préposés Cellinet et Jourdain, du Sapin-Vert, ont arrêté Charles Impens, 24 ans, porteur d'allumettes et de café.

CHOCOLATS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE.

— Nouveautés pour cadeaux du jour de l'an, près de la gare, LILLE, 5, rue du Friez.

« Chocolat Thomas », fondant, 48 bouchées, 1 fr. 73136

TOURCOING

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni jeudi soir. Nous publions plus haut, le compte-rendu de la séance.